



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0870/01/2020-050 (corr. DPC : M. E. Demelenne)
Réf. CRMS : AA/KD/BXL30113_661_Jacobs_jardin
Annexe : /

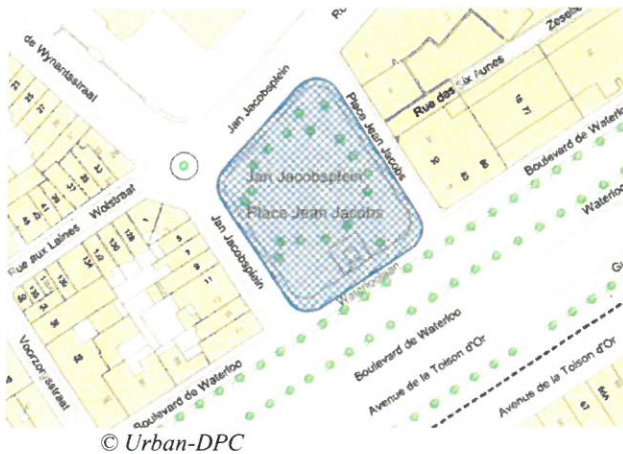
Bruxelles, le 12 -10- 2020

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place Jean Jacobs. Projet de restauration du square Jean Jacobs.
Avis de principe de la CRMS

En réponse à votre courrier du 16 septembre 2020, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 23 septembre 2020.

Le square de la place Jean Jacobs est classé comme monument et comme site, en ce compris les trottoirs, les grilles monumentales avec les candélabres et le socle, ainsi que le Monument au naufrage du premier navire-école belge, en raison de son intérêt historique, esthétique et artistique (AG du 30/04/2020). Il comprend trois arbres remarquables repris à l'inventaire du patrimoine naturel de la Région. La place est elle-même comprise dans la zone de protection du Palais de Justice visible à l'arrière-plan et dans celle d'un ensemble de maisons éclectiques et Art nouveau (sises place Jean Jacobs, 1-17).



© Urban-DPC



© Brugis, 2019

Historique du bien¹

La place Jean Jacobs, est créée dans le cadre des importants remaniements urbanistiques et de développement des faubourgs de Bruxelles – dont le développement du quartier Louise – opérés dans la deuxième moitié du XIXe siècle après le démantèlement des anciens remparts. Jusque-là, l'emplacement de la place Jean Jacobs était occupé par l'Hospice Pacheco, démoli en vue de lotir le terrain et reconstruit dans le quartier du Béguinage. Cette démolition a permis d'ouvrir une splendide vue sur le Palais de Justice, nouvellement bâti, depuis le boulevard de Waterloo, que les autorités de la

¹ http://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/049_0130.pdf

Ville ont souhaité conserver en créant un square dans la zone à lotir. Le square Jean Jacobs appartient ainsi aux aménagements créés à Bruxelles dans le but d'embellir les nouveaux quartiers, comme le square de Meeus ou le square Frère Orban.

Le square Jean Jacobs se déploie autour d'un square à l'anglaise, un jardin clos par des grilles en fer forgé de très belle facture, agrémenté à l'origine de bancs, de parterres de fleurs, de pelouses et de massifs arborescents. L'aménagement de la place fut créé en 1892 par l'architecte Victor Jamaer, qui associe Edouard Keilig, auteur notamment du bois de la Cambre et du parc Duden, pour le dessin du jardin. Le but de son aménagement était de dégager la vue, depuis le boulevard de la petite ceinture, sur la façade arrière du Palais de Justice. L'aspect d'origine adopte le style pittoresque des jardins anglais : les plans indiquent aux angles du quadrilatère des massifs ronds, les pelouses sont disposées entre un réseau de chemins convergeant au centre vers un petit rond-point. En 1894, la place prend le nom de Jean Jacobs, orfèvre bruxellois (1575-1650) qui fonda un refuge pour jeunes brabançons afin d'étudier à l'université de Bologne.



A gauche : plan de 1891 figurant la prolongation de la rue Wynants suite à la démolition de l'hospice Pachéco. On y voit le tracé de l'îlot qu'occupera le futur square (© AVB TP 97861), au centre : détail de la carte de Bruxelles (IGN), Ed. Keilig, 1894 © Cartesius, à droite : état projeté du square Jean Jacobs après l'aménagement du monument « En mémoire du naufrage du premier navire-école belge de le de Smet de Naeyer » en 1912 © Dossier CPH « Navire-Ecole »

En 1912, le square fut agrémenté du « Monument au naufrage du premier navire-école belge », sculpté par l'artiste Charles Samuel, et qui commémore le naufrage du *de Smet de Naeyer*, le 19 avril 1906 dans le golfe de Gascogne.



Monument au naufrage du premier navire-école belge (1920 ca et 1933) © coll. privées

En 1986, le square a été modifié pour y installer une plaine de jeux, modifiant fortement les tracés du dessin d'origine. Une série d'arbres à haute tige ont été plantés pour l'occasion, dissimulant la vue du Palais de Justice depuis les boulevards. Une demande de classement des grilles en mauvais état introduite par l'asbl « Quartier des Arts » a débouché en 2020 sur une mesure de protection concernant l'ensemble du square dans le but qu'il retrouve son esprit d'origine, sa valeur historique et sa destination première.



Vue du square depuis le boulevard côté monument



Vue actuelle depuis l'intérieur du square

© photos Urban-DPC

Contexte du dossier

L'asbl « Quartier des Arts », en accord avec la Ville de Bruxelles (département *espace vert*), a lancé en mai 2019 une consultation-concours auprès de bureaux paysagistes pour l'élaboration d'un projet de 'rénovation du jardin de la place Jean Jacobs' en vue d'améliorer l'état très dégradé des lieux et de restituer la perspective historique sur le palais de Justice. C'est le projet-lauréat qui fait l'objet de la présente demande.

Parallèlement à ce dossier, la DPC a interrogé la CRMS en avril 2020 dans le cadre d'une demande d'avis de principe pour la pose d'une section supplémentaire de la grille autour du monument « *Navire-Ecole* » (projet piloté par le département *patrimoine* de la Ville de Bruxelles). La Commission s'est positionnée sur le choix de la fermeture du square par des grilles à l'identique de celles existantes, à fixer sur les soubassements en pierre naturelle existants entourant le monument (cf. avis de principe du 20/04/2020). Toutefois, à l'examen de la présente demande, il apparaît que la clôture projetée du monument et les jardinières existantes seraient remplacées par un miroir d'eau (voir ci-après). Si cette proposition était retenue, la question de la clôture du monument n'aurait donc plus lieu d'être dans le projet de restauration des grilles (cf. avis conforme du 23/09/2020). Mais, pour rencontrer la demande de la Ville de fermer occasionnellement la totalité du site, les deux nouvelles entrées prévues dans le présent projet (voir ci-après) pourraient être agrémentées d'un portail d'accès comme celui existant au sein des grilles actuelles.

Description du projet

La demande vise la requalification du square Jean Jacobs et la réouverture d'une des vues sur le Palais de Justice, ainsi que « la possibilité de retrouver une cohésion de la conception d'origine articulée avec les promenades de la petite Ceinture ».

L'analyse historique du square et de son évolution se fonde sur les recherches menées par Xavier Duquenne pour l'asbl Quartier des Arts² et celles de la Cellule du Patrimoine historique de la Ville. La Ville de Bruxelles a de son côté fait réaliser une étude phytosanitaire des arbres présents ainsi qu'un levé topographique du site. Une enquête a également été menée afin de déterminer les usages et les attentes des citoyens en regard du lieu et de potentiels changements. L'analyse révèle que la situation d'aujourd'hui ne présente plus guère d'origine que les trottoirs périphériques en dalles de pierre bleue, les grilles ouvragées, les candélabres et les socles. Les structures arborées initiales à l'intérieur du square ont été modifiées au fil des années, ce qui a entraîné la perte de lisibilité de la place et de la perspective sur le Palais de Justice.

Dans ce contexte, pour les auteurs de projet, il n'est pas opportun de s'orienter vers une restauration ni une restitution du jardin à l'anglaise basée sur une époque de référence particulière. Le projet propose par conséquent une évocation contemporaine fondée sur les grands principes de composition du square mais pas une restitution/restauration historique.

² DUQUENNE Xavier, *Notice sur la place Jean Jacobs à Bruxelles*, Bruxelles, 2014, 14 pages.

L'objectif du projet vise dès lors à :

- retrouver une relation visuelle entre la place et le Palais de Justice,
- travailler le square clos à partir de la grille,
- requalifier le square dans la place Jean Jacobs,
- mettre en valeur le Monument aux Naufragés,
- permettre le dialogue entre les éléments patrimoniaux et la place,
- faciliter les connexions piétonnes.



Illustrations extraites du dossier

Les travaux prévoient l'aménagement d'une vaste pelouse centrale, aménagée avec une légère déclivité, et cernée d'un « anneau structurant et hiérarchisé » au revêtement granulaire. Des zones seraient plantées en bordure, e.a. aux angles de part et d'autre du Monument. Les tracés seraient soulignés par des bordures au sol qui se transformeraient parfois en banquettes tout en assurant un rôle de protection des zones plantées. Une quinzaine d'arbres seraient abattus et huit autres replantés. Deux nouveaux accès sont prévus de plain-pied de part et d'autre du monument et les jardinières existantes seraient transformées en un miroir d'eau. Les agrès sportifs présents sur le site seraient remplacés par de nouveaux modèles regroupés sur la droite. Le mobilier serait remplacé. Les trottoirs périphériques en dalles de pierre bleue, compris dans le périmètre classé, seraient également restaurés.

Remarques de la CRMS

De manière générale, compte tenu de l'évolution morphologique et des importantes modifications du square depuis sa création, la CRMS entend la difficulté des auteurs de projet à choisir une période de référence et à élaborer un projet de restitution. **Elle souscrit au principe d'une évocation contemporaine intégrant les grands principes qui ont présidé à la composition du square.** Les arguments avancés valorisent à la fois le caractère historique des lieux (rétablissement de la perspective vers le Palais de Justice, restauration des grilles et des trottoirs existants, mise en valeur du monument, etc.) tout en répondant aux diverses problématiques actuelles (accès PMR, usage récréatif, approche durable, etc.). **La CRMS demande cependant d'affiner les aménagements pour renouer davantage avec l'esprit d'un jardin l'anglaise.** Elle formule également les remarques suivantes :

- Abattages et replantations

D'après l'étude phytosanitaire réalisée sur les 21 sujets présents, 6 arbres (dont 2 sont à surveiller et 3 sont inscrits à l'inventaire, notamment un sophora en mauvais état) seraient maintenus tandis que 15 arbres en mauvais état seraient abattus. 8 arbres seraient replantés, ce qui correspondrait aux 14 arbres du plan historique. **La CRMS demande de limiter les abattages nécessaires au dégagement d'un cône de vue sur le Palais de Justice et de conserver les arbres dont l'état phytosanitaire est satisfaisant.** Des précisions devront être apportées quant aux nouvelles plantations pour restituer la disposition du couvert végétal arboré. **La palette végétale, tant pour les arbres que pour les massifs en sous-étage**

pour les zones de plantation, devra être précisée selon le choix des végétaux qui seront adaptés, entre autres, aux circonstances climatiques.

- Pelouse centrale légèrement redressée

Le projet se distingue par un remaniement partiel du sol, notamment dans la partie centrale. La grande pelouse serait légèrement redressée pour former une double pente. Cette modification du terrain, qui n'est pas sans rappeler d'anciens exemples dans l'histoire des jardins, permettrait de créer une grande zone engazonnée (avec tranchées drainantes) dont le profil accentuerait la vue vers le Palais de Justice tout en masquant celle sur les zones de stationnement (et d'équipements divers) maintenues à l'arrière de la place. La hauteur du talus ne devrait pas dépasser la lisse supérieure de la grille existante (1,30m), en laissant visible la ligne des flèches qui rythment le périmètre de la grille.

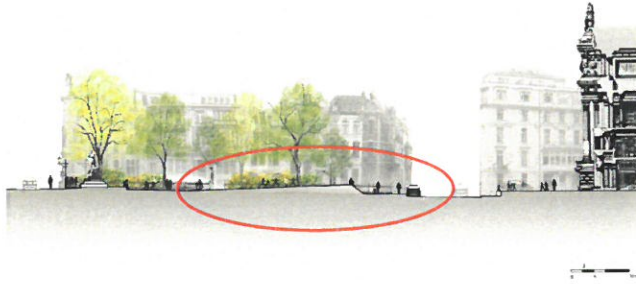


Illustration extraite du dossier



Place Tilla-Durieux à Berlin

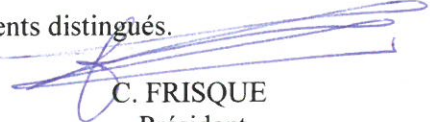
En ce qui concerne la pelouse centrale, la CRMS demande d'adapter le rapport allées/zones plantées en réduisant les surfaces mi-dures des chemins et en adaptant la forme du gazon au profit des zones vertes pour se conformer davantage au caractère anglais du jardin conformément à son origine. Elle attire également l'attention de la Ville sur le risque d'usure que pourrait présenter la ligne de crête du talus (quid du maintien du gazon sur la tête de butte ?) comme c'est déjà, par exemple, le cas à la place Tilla-Durieux à Berlin. La durabilité d'une telle intervention dépendra de la bonne exécution du talus (angles, pente, choix du gazon) et nécessitera un entretien régulier.

- En ce qui concerne les abords du Monument, les jardinières plantées seraient remplacées par un miroir d'eau évoquant le naufrage du navire *de Smet de Naeyer*. La chambre technique pourrait être placée sous l'allée, entre la zone engazonnée et la zone du monument, avec l'utilisation d'une partie de la margelle en pierre bleue en tant qu'assise. De part et d'autre du bassin, côté boulevard, deux nouveaux accès de plain-pied seraient créés pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder facilement à l'espace public. ***La CRMS ne s'oppose pas au remplacement des jardinières par un tel aménagement qui valoriserait le monument au sein du square et permettrait un plus grand dialogue entre les éléments patrimoniaux et la place. Toutefois, là aussi, la Commission attire l'attention de la Ville sur l'entretien régulier du bassin et sur l'importance d'une gestion de l'ensemble.*** Si nécessaire, les deux nouvelles entrées pourraient être agrémentées d'un portail d'accès comme celui existant au sein des grilles actuelles pour rencontrer la demande de la Ville de fermer occasionnellement la totalité du site.

- Enfin, la CRMS encourage la remise en état des trottoirs périphériques en dalles de pierre bleue comme l'envisage le dossier (***en récupérant le maximum de dalles en pierre bleue encore en place et en les complétant par des dalles refaites à l'identique placées d'après les plans existants aux archives de la Ville***) et la restitution de pavés sur les zones de voirie asphaltées.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : edemelenne@urban.brussels, restauration@urban.brussels, jvandersmissen@urban.brussels
SCRMS: kdepicker@urban.brussels, mbadard@urban.brussels, cvandersmissen@urban.brussels,
crms@urban.brussels